



ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER RICHELIEU-YAMASKA LA RÉFÉRENCE SOCCER DE TOUTE UNE RÉGION

POLITIQUE NO 3 : RELATIVE A LA TENUE DE LA SAISON DE SOCCER EN CATÉGORIE U-9

- *Relativement à la saison de soccer pour la catégorie U-9 organisée par la LSRY, aucun résultat de match ni de statistiques individuelles ne doivent apparaître sur PTS. De même, il est formellement interdit par toute personne, pour quelque motif que ce soit et à quelque fin que ce soit, de compiler de telles statistiques.*
- *Aucun joueur de moins de 9 ans n'est autorisé à jouer en catégorie U-9 et aucune demande de dérogation à cette règle ne peut être présentée. Le surclassement de joueurs en catégorie U-9 est formellement interdit. Les seuls joueurs réserves pouvant être utilisés en catégorie U-9 de la LSRY doivent être des joueurs U-9 Local.*
- *Sauf ce qui suit, aucune amende ne pourra être chargée aux équipes U-9. La ligue devra seulement signaler les infractions sans sévir.*

Nonobstant ce qui précède, des amendes seront imposées en catégorie U-9 dans les cas suivants :

- *l'équipe fait défaut de se présenter à un match;*
- *l'équipe aligne un joueur inéligible parce que surclassé.*

Relativement aux infractions qui précèdent, les sanctions prévues aux règlements de la LSRY sont appliquées.